

# APRES LA DECISION DU CONSEIL D'ETAT

## DECLARATION DE MAURICE BLANC

Le Conseil d'Etat vient de confirmer l'invalidation des élections municipales de La Seyne-sur-Mer, de Février 1984.

Cette décision ne me surprend pas. Elle était attendue.

Elle confirme l'annulation prononcée par le Tribunal Administratif de Nice en Mai 1984, compte-tenu des conditions dans lesquelles se sont déroulées ces élections, et du dossier que j'avais déposé à cet effet.

Nous allons donc revoter à La Seyne pour élire le nouveau Conseil municipal.

L'espoir renaît pour toutes celles et tous ceux qui veulent, après un an de gestion de droite sans partage et partisane, rétablir la démocratie dans un climat de tolérance et du respect des individus et des valeurs humaines.

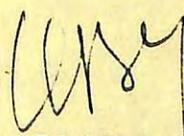
Pour ma part je suis chargé de conduire une liste que je souhaite de large union et de rassemblement dans laquelle se retrouveront des hommes et des femmes d'horizons divers qui veulent oeuvrer pour leur ville.

C'est dans ce sens que des démarches ont été entreprises ou vont l'être auprès de personnalités de la ville.

Déjà des contacts ont été établis avec les dirigeants du Parti Socialiste.

Cela dans le but de battre la droite et de recréer les conditions pour une gestion démocratique fruit d'une rencontre permanente avec toute la population pour répondre le mieux possible à ses besoins.

Dès à présent, j'appelle les Seynoises et les Seynois à se rassembler sans exclusive pour assurer la victoire des forces démocratiques pour l'avenir de notre ville.

  
Maurice BLANC